PROVINCE DE QUÉBEC

42^E LÉGISLATURE

2^E SESSION

QUÉBEC, LE 26 AVRIL 2022

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 26 avril 2022

Aujourd'hui, à huit heures trente, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant:

n° 15 Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.